CHESSY INFOS

Bimestriel
d'informations municipales
AVRIL
2024

N° 150

Vie municipale • P.3
Vie associative • P.14

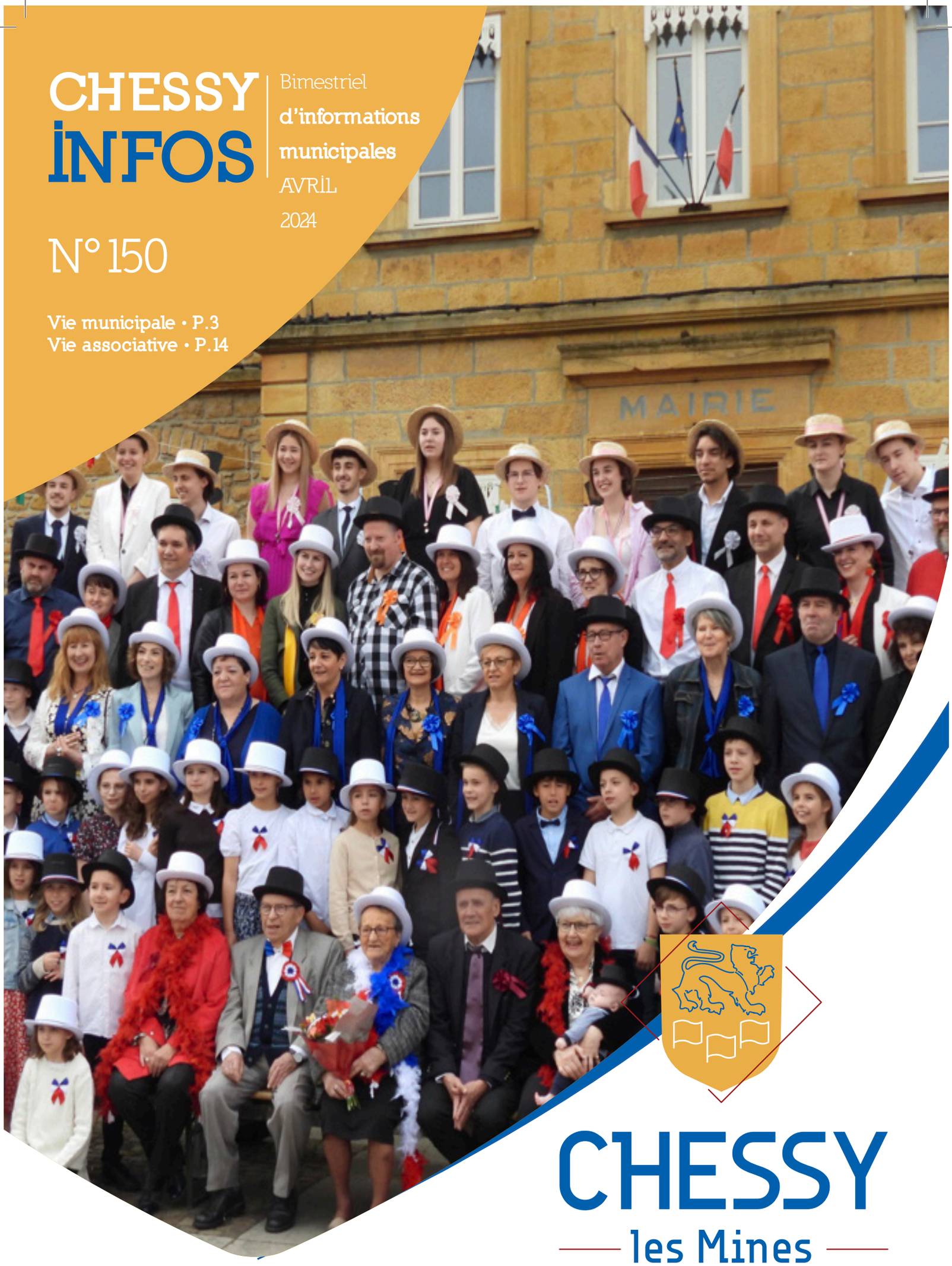

CHESSY
les Mines

EDITO

Chers Cassissiennes et Cassissiens,

L'aérodrome de Villefranche-Tarare a été implanté à Frontenas en 1969 sur des terrains appartenant à des particuliers et rachetés par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Le terrain d'aviation a été ouvert à la circulation aérienne publique en 1976. Depuis, l'activité de la plateforme aérienne n'a pas cessé de progresser.
Même si l'aérodrome participe activement au développement de l'activité économique, il engendre aussi des nuisances, notamment sonores, pour les habitants voisins. Pour dialoguer avec les représentants de l'Etat, de la CCI et les utilisateurs de la plateforme, l'Association des Riverains de l'Aérodrome de Frontenas (ARAF) a été créée le 11 septembre 1993 à l'initiative d'habitants des communes concernées par ces nuisances. Porte-parole de ces habitants, l'ARAF participe à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome (CCE). Les élus des communes voisines assistaient aussi aux réunions de la CCE organisées en sous-préfecture de Villefranche sur Saône. A notre connaissance la dernière réunion a eu lieu en novembre 2022, depuis les élus n'ont plus reçu d'invitation. Grâce à l'action de l'ARAF et l'intervention de l'Etat, cette commission va être relancée. Deux élus titulaires et deux suppléants désignés par le conseil communautaire de la CCBPD y siègeront, ainsi qu'un représentant du Département du Rhône (monsieur le Maire de Theizé, conseiller départemental). Les élus désignés par la CCBPD sont les Maires des communes d'Alix, de Bagnols, de Frontenas et de Chessy. Nous ne manquerons pas de vous représenter activement.

Lors de mon édito précédent, j'ai évoqué deux sujets importants, le lutte contre les inondations et les travaux sur la Goutte Molinant. La délibération votée par notre conseil municipal a été prise en compte par le Syndicat de rivière. Pour minimiser l'impact des ouvrages prévus, le Syndicat a relancé les études techniques. A leur demande, nous allons rencontrer prochainement ses représentants afin qu'ils nous présentent les aménagements envisagés.

En 2022 et 2023, la commune a réalisé de gros investissements, rénovation du boulodrome, agrandissement du centre technique communal, création du terrain de football en synthétique, notamment. Même si la commune n'a pas souscrit d'emprunt pour financer ces travaux, ils ont de gros impacts sur les budgets de 2023 et 2024. Pour cette raison, et d'autres plus conjoncturelles (vente retardée d'un bien immobilier communal, décalage de récupération des subventions accordées), le budget 2024 a été très difficile à construire et à finaliser. C'est pourquoi, le conseil municipal a décidé de ralentir sa politique d'investissement et de reporter des projets comme la couverture des terrains de tennis et la création d'une halle couverte sur le complexe, sportif Jean Bidon.

Suite aux incivilités et actes de délinquance vécus l'été dernier, le conseil municipal a pris trois délibérations, une pour réduire la durée de l'éclairage public nocturne une pour interdire les rassemblements à partir de 22 heures, et une pour installer un système de vidéoprotection. En ce qui concerne la vidéoprotection, la complexité du projet et la temporalité des demandes de subventions ne nous permettront pas de le mettre en place cette année. Cependant, nous avons bien avancé sur les phases de préparation, le choix des implantions des caméras est pratiquement finalisé, en collaboration avec les services spécialisés de la Gendarmerie Nationale. Les prochaines étapes seront la contractualisation avec un bureau d'études, la rédaction du cahier des charges, le choix d'un prestataire et enfin les demandes de subventions, qui doivent être réalisées en début d'année, en général avant le 10 mars de l'année en cours. Pour compléter les dossiers de demande de subventions, nous avons besoin de l'ensemble des acteurs et des documents précités, ce qui explique le décalage de la mise en œuvre du système. En attendant, les services de la gendarmerie se sont engagés à être présents pour assurer notre tranquillité. Je les en remercie.

Durant ce deuxième trimestre 2024, de nombreuses manifestations festives vont nous être proposées, comme la fête des conscrits, la journée des voitures américaines, la fête du village, les fêtes des écoles… J'espère que nous serons nombreux à participer et soutenir ces initiatives et engagements locaux.

Retrouvons-nous le 8 mai pour la commémoration du 8 mai 1945 à la Mairie.

Thierry Padilla
Maire

AVIS DE MAIRIE :

LAISSER SON CHIEN COURIR LIBREMENT EN FORÊT OU DANS LES VIGNES : BONNE OU MAUVAISE IDÉE ? :

Quelle joie quand on a un chien, de le voir courir et se dépenser à son aise à la campagne. Mais peut-on se promener n'importe où avec son chien et a-t-on le droit de le laisser courir librement dans la nature ?
Si vous avez envie d'une totale liberté avec votre compagnon, attention, car il n'est pas possible de se promener dans tous les espaces naturels. A Chessy comme ailleurs, il faut tout d'abord vous assurer d'être sur un chemin communal, car les forêts et les vignes privées sont, comme leur nom l'indique, des espaces privés où vous n'avez pas le droit d'aller.
Ensuite, les bois et les vignes sont habités par une faune locale. Éduquer votre chien de façon à ce qu'il ne chasse pas toutes les petites (ou grosses) bêtes qu'il peut rencontrer. Si son instinct est trop fort, tenez-le en laisse. En effet, si votre chien rentre en action de chasse, vous êtes soumis à la réglementation de la chasse nationale et communale (autorisation, permis de chasse, période de chasse...).
Enfin, le printemps arrive avec ses beaux jours, périodes de reproduction et de naissance de la faune sauvages qui a besoin de calme et de tranquillité. A votre insu, votre chien en divagation peu effrayer cette population et ainsi, vous perturbez la reproduction de nombreuses espèces (lapin, lièvre, chevreuil, alouette, perdrix…). Ainsi, il est interdit de promener son chien non tenu en laisse en dehors des sentiers communaux pendant la période du 15 avril au 30 juin.
J'aime mon chien, j'aime la nature, je les protège !
Plus d'info et réglementation : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35062

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 :

Le 8 mai 2024 retrouvons-nous à 11h devant la mairie pour commémorer en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants.

FÊTE DU VILLAGE LE 8 JUIN :

Encore une belle fête à venir pour tous les Cassissiens : programme à lire dans les pages suivantes.

PROJET DE VIDÉOPROTECTION :

Comme suite à l'edito de M. le Maire, le projet est lancé, le choix du bureau d'étude et les étapes suivantes permettront de lancer les demandes de subvention avant toute réalisation de travaux.

MARQUAGE AU SOL :

Rue des Marais, une partie de rue du Stade, route de la vallée et montée de Belleville, il s'agit de repérer les réseaux pour le « ré-enfouissage » d'une ligne électrique pour renforcer le réseau.

CIMETIÈRE :

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 27/11/2023, la commune met en œuvre la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon.
Il s'agit de recenser ls concessionnaires ou leurs éventuels héritiers afin de les inciter à mieux entretenir leurs emplacements.
Cette procédure qui a débuté le 15 janvier se prolonge pendant trois ans, durée pendant laquelle toute famille concernée pourra faire parvenir ses observations au secrétariat de mairie.
Les familles intéressées dont la concession est signalée par une plaque individuelle d'information sont vivement invitées à se faire connaître dans les meilleurs délais.

A PROPOS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Vous pouvez bénéficier de bacs de 340 litres (au lieu de 240 litres) : vous pouvez transmettre vos demandes à la mairie qui centralisera toutes les demandes et en informera la Communauté de Communes dont c'est la compétence.
En cas de non passage de ramassage, vous devez en informer directement la CCBPD au 04 74 67 00 25.
RAPPEL : les poubelles doivent être impérativement rentrées !
Les poubelles NE doivent PAS traîner dans les rues du village, merci de les rentrer après les collectes.

INFORMATIONS SUR L'AÉRODROME DE FRONTENAS :

Comme suite au message de M. le Maire dans son edito. L'ARAF après avoir pendant des années privilégié le dialogue et la concertation avec les utilisateurs de l'aérodrome continue évidemment dans cette voie mais organise désormais une action avec une réunion publique qui a eu lieu en mars et le lancement d'une pétition en ligne en cliquant sur le lien suivant : https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/stop-aux-nuisances-aerodrome-frontenas/228182

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA MAIRIE SUR SES RÉSEAUX SOCIAUX : :

Application Panneau Pocket : choisir Chessy-les-Mines (sans abonnement, pas de besoin de s'enregistrer ni d'avoir de compte).
Facebook : Mairie de Chessy les Mines.

Vous y trouverez de l'information ponctuelle sur les animations du village, les messages des associations, les reportages photos du week-end des Conscrits de la 4, le défilé, l a vague…ainsi que des informations de vigilances communales : coupures d'électricité, de route, travaux, etc.

CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

DELIBERATIONS :

N° 24-02 DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DEVENIR DE LA PRODUCTION D'EAU DE LA SOURCE DU CHATEAU

Le Maire expose :
Par courrier reçu en mairie le 4 décembre 2023, l'Agence Régionale de Santé (ARS) demande à la commune de prendre une délibération relative à une décision sur l'exploitation de la Source du Château pour la production d'eau destinée à la consommation humaine.
Il nous est rappelé dans ce courrier qu'en 2011 il nous avait été demandé d'interrompre l'exploitation de la Source du Château en raison de sa contamination chronique par des produits phytosanitaires : multiplicité des molécules détectées, concentrations importantes relevées et nombreux dépassements des limites de qualité réglementaires. Depuis cette date, le bourg de la commune est alimenté avec de l'eau provenant du SMEP Saône-Turdine. Le suivi analytique mis en œuvre depuis 2011 dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine au niveau de l'eau brute de la Source du Château ne montre pas d'amélioration en ce qui concerne la présence des pesticides. Par conséquent, l'ARS nous informe que ce suivi analytique sur l'eau brute de la Source du Château ne sera plus reconduit à partir de 2024.
Le Maire propose un débat autour de ce sujet : il est envisagé de réétudier des projets et de relancer les études pour envisager l'éventuelle installation d'une centrale de traitement.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :
- DE RELANCER les études sur l'éventuelle exploitation de la Source,
- DE CRÉER un groupe de travail composé de Madame Corinne RIONDELET et Messieurs Thierry PADILLA, André DENOYELLE, André TAILLARD, Jean-Noël BERERD

N° 24-03 DEMANDE DE RÉTROCESSION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT LE PANORAMA

Le Maire expose :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29. VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 318-3,
VU la demande de rétrocession des parties communes formulée par les co-lotis de l'association du Lotissement le Panorama,
CONSIDERANT l'utilité de classer les parties communes (voirie, espaces verts, éclairage, réseaux EP) du lotissement «Le Panorama» dans le domaine public de la voirie communale,
VU les résultats des diagnostics des réseaux des eaux pluviales et des eaux usées,
CONSIDERANT que, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière (sauf si le classement envisagé porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie), la procédure de classement dans le domaine public routier communal de la voirie incluant les annexes (trottoirs, réseaux humides, éclairage public) ne nécessite pas d'enquête publique préalable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :
- D'ACCEPTER la demande de rétrocession des parties communes du lotissement Le Panorama destinées à être intégrées la voirie communale selon acte notarié,
- DE LUI DONNER POUVOIR pour signer tous documents afférents à la rétrocession de parcelles du lotissement Le Panorama dont l'acte notarié,
- DE DECIDER que les parties communes du lotissement Le Panorama seront transférées dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune,
-DE L'AUTORISER à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces rues et espaces publics dans le tableau de la voirie communale.

N° 24-04 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE POUR LE BUDGET COMMUNAL

Afin de faire face à tout risque de rupture de paiement avant le vote du Budget Primitif 2024, la commune de Chessy peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la commune.
Une consultation a été réalisée auprès de trois organismes bancaires. Après étude, la proposition du Crédit Mutuel apparaît la plus intéressante.
Monsieur André DENOYELLE précise les points suivants :
- durée maximum d'un an,
- ligne de trésorerie devant être remboursée avant la fin de l'année,
- équivalent à la couverture bancaire,
- possibilité de 500 K€,
- souplesse : on tire ou rembourse quand on veut

- taux variable (révision trimestrielle)
- pas besoin d'être inscrite au budget mais nécessite, dans notre cas, une délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :
- DE L'AUTORISER à signer le contrat portant ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel,
- DE PROCÉDER, sans autre délibération, aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat.

N° 24-05 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA PAUSE MÉRIDIENNE

Le Maire expose :
Suite à la mise en place du nouveau logiciel de facturation de cantine et de la prise de fonction d'un agent coordinateur, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire et de la pause méridienne.
- L'article 3.2 « Gestion des inscriptions/annulations » est modifié ainsi :
Au lieu de : Les inscriptions devront être effectuées via le portail famille au plus tard 4 jours non ouvrés avant le jour ou la période de fréquentation.
Lire : Les inscriptions devront être effectuées via le portail famille au plus tard 2 jours non ouvrés avant le jour ou la période de fréquentation.
- L'article 3.4 « Tarifs et facturation » est modifié ainsi :
Au lieu de : Mode de règlement :
- Par prélèvement bancaire automatique
- Par carte bancaire directement via le portail famille (TIPI sécurisé)
- par chèque à l'ordre du Trésor Public à envoyer au Service de Gestion Comptable de Villefranche sur Saône
- en espèces ou carte bancaire auprès d'un buraliste agréé
Lire : Mode de règlement :
- Par prélèvement bancaire automatique
- par chèque à l'ordre du Trésor Public à envoyer au Service de Gestion Comptable de Villefranche sur Saône
- en espèces ou carte bancaire auprès d'un buraliste agréé

- L'article 3.7 « Contact » est ajouté :
L'unique contact au sein de l'école pour tout ce qui relève de l'accueil périscolaire est Madame Blandine RICHARD, coordinatrice périscolaire. Les familles doivent donc adresser toutes leurs demandes à coordination@chessy69.fr ou par téléphone au 06.76.78.37.86.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :
- D'APPROUVER les modifications du règlement intérieur du restaurant scolaire et de la pause méridienne,
- DE METTRE A JOUR le site internet et D'INFORMER les familles.

N° 24-06 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le Maire expose :
Suite à un certain nombre de changements depuis la rentrée de septembre (mise en place du nouveau logiciel de facturation de cantine, prise de fonction d'un agent coordinateur), il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire.
- L'article 3.2 « Gestion des inscriptions/annulations » est modifié ainsi :
Au lieu de : Les inscriptions devront être effectuées via le portail famille au plus tard 4 jours non ouvrés avant le jour ou la période de fréquentation.
Lire : Les inscriptions devront être effectuées via le portail famille au plus tard 2 jours non ouvrés avant le jour ou la période de fréquentation.
- L'article 3.4 « Tarifs et facturation » est modifié ainsi :
Au lieu de : Mode de règlement :
- Par prélèvement bancaire automatique
- Par carte bancaire directement via le portail famille (TIPI sécurisé)
- par chèque à l'ordre du Trésor Public à envoyer au Service de Gestion Comptable de Villefranche sur Saône
- en espèces ou carte bancaire auprès d'un buraliste agréé
Lire : Mode de règlement :
- Par prélèvement bancaire automatique
- par chèque à l'ordre du Trésor Public à envoyer au Service de Gestion Comptable de Villefranche sur Saône
- en espèces ou carte bancaire auprès d'un buraliste agréé

- L'article 3.7 « Contact » est ajouté :
L'unique contact au sein de l'école pour tout ce qui relève de l'accueil périscolaire est Madame Blandine RICHARD, coordinatrice périscolaire. Les familles doivent donc adresser toutes leurs demandes à coordination@chessy69.fr ou par téléphone au 06.76.78.37.86.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :
- D'APPROUVER les modifications du règlement intérieur de l'accueil périscolaire,
- DE METTRE A JOUR le site internet et D'INFORMER les familles.

N° 24-08 MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES MINIÈRES

L'Association des Communes Minières (ACOM) de France a lancé une campagne nationale pour l'adoption d'une motion de soutien aux communes minières dans le cadre d'une réforme du Code Minier.
Cette association invite l'ensemble des adhérents de l'ACOM à soutenir cette campagne en adoptant cette motion de soutien.

CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

Ci-après, le modèle de délibération transmis par l'ACOM :
La loi du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » intègre un volet sur le Code minier.
Malgré quelques évolutions au projet initial lors du travail législatif, les enjeux majeurs liés à « l'après-mine » et à la « fiscalité minière » demeurent totalement absents de cette réforme partielle.
Alors que le modèle minier actuel nécessite une réforme profonde, par un projet de loi distinct bâti dans la concertation, le recours aux ordonnances gouvernementales a entravé le débat parlementaire et nier le dialogue avec les territoires et l'ensemble des parties prenantes.
Pourtant, 10 % des communes métropolitaines sont concernées par une activité minière passée, soit plus de 4.5 millions de personnes.
De plus, le « grand inventaire des ressources minières », annoncé en septembre 2023 par le Président de la République, ouvre une nouvelle ère minière pour répondre aux défis mondiaux de la transition écologique, énergétique et numérique.
Face à la complexité des risques anthropiques et environnementaux relatifs aux exploitations minières passées et celles à venir, l'État ne peut pas s'exonérer d'une réforme ambitieuse pour la création du modèle minier français du 21ème siècle.

Considérant l'importance d'une réforme en profondeur du Code minier pour répondre notamment aux problèmes de « l'après-mine » rencontrés par les collectivités locales et les citoyens,
Considérant que 10 % des communes métropolitaines sont concernées par une activité minière passée, représentant plus de 4.5 millions de personnes,
Considérant les exploitations minières en cours ainsi que les objectifs prospectifs pour le développement de nouvelles exploitations afin de répondre aux besoins de la transition écologique,
Considérant les enjeux mondiaux sur les matières premières et les énergies, ainsi que les exigences légitimes de protection des populations et de l'environnement,
Considérant l'absence d'évolutions des problèmes liés à « l'après-mine », notamment sur la gestion des dommages existants et des risques miniers résiduels, ainsi que sur le régime des responsabilités et d'indemnisation,
Considérant que l'injustice de la fiscalité minière, issue de l'histoire industrielle, nécessite une refonte profonde pour une redistribution plus juste aux territoires et un financement de « l'après-mine » et des enjeux d'écoresponsabilité,
Considérant que ce statu quo sur les conséquences anthropiques des exploitations minières fait supporter aux collectivités locales les charges financières inhérentes aux risques miniers résiduels et aux dommages miniers à la place de l'État,
Le Conseil Municipal demande solennellement au Gouvernement d'ouvrir un véritable débat national sur le Code Minier, afin de construire un modèle minier juste et responsable avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ de demander solennellement au Gouvernement d'ouvrir un véritable débat national sur le Code Minier, afin de construire un modèle minier juste et responsable avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux.

N° 24-12 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES

Le Maire expose :
Monsieur MARCONNET, Vice-Président de la CCBPD, en charge du Pôle Rayonnement du Territoire, nous informe d'un projet porté par le groupe de travail sur la mutualisation issu de la commission Culture de la Communauté de Communes. Il s'agit d'un projet de théâtre regroupant toutes les compagnies de théâtre amateur qui le souhaitent pour construire un spectacle commun.
14 compagnies ont été contactées et actuellement 9 d'entre elles ont répondu positivement au projet.
Le spectacle aura lieu le 19 octobre 2024 au Domaine des Communes et présentera le travail artistique de chaque troupe sur une thème commun.
Pour la réussite de cette entreprise, le recrutement de 2 coordinatrices professionnelles est indispensable et les frais d'organisation représentent un engagement financier estimé à ce jour à 8 000 € :

- La CCBPD apporte son appui en mettant à disposition la grande salle du Domaine des Communes et ses équipements,
- Les interlocuteurs publics et privés sont sollicités pour apporter leurs subventions,
- Et les 32 communes de la CCBPD sont les premières partenaires dans ce projet.

C'est pourquoi, la CCBPD sollicite une subvention communale d'encouragement. A titre d'ordre d'idée, 0,20 € par habitant permettraient de boucler totalement le budget mais chaque commune est libre de s'engager selon sa volonté et ses moyens.

Les élus sont surpris par la méthode de financement de ce projet qui sollicite les communes a posteriori..

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE à 9 POUR, 5 ABSTENTIONS et 1 CONTRE de participer à ce projet à hauteur de 0,10 € par habitant.

INFORMATIONS DIVERSES :

Zones d'accélération Energies Renouvelables :
Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, un groupe de travail a été créé pour répondre à la demande de l'Etat.

Réflexion sur l'éventuelle création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux :
Une demande d'audit, qui concernera les services administratifs et techniques, a été déposée auprès du Centre de Gestion. Une réunion préparatoire aura lieu le 31 janvier en présence des élus membres du groupe de travail (Madame Aurélie LACOMBE et Messieurs Thierry PADILLA, Luc PIERRON et André TAILLARD) et des agents responsables de service (Madame Audrey GUYOT et Monsieur Guillaume FARGERE).

Médiathèque intercommunale Chessy/Châtillon :
Madame Anne BELOTTE, agent communal à la Médiathèque est mutée à la bibliothèque départementale. Monsieur André DENOYELLE souligne la qualité du travail de ce personnel tant au niveau de ses compétences d'animatrice que financière.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2024

DELIBERATIONS :

N° 24-13 CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Le Maire expose :
Dans l'attente de l'audit RH qui débutera en septembre 2024 (durée : environ 3 mois), et pour des besoins urgents, notamment dans le domaine de la sécurité à l'école, il a été décidé avec le groupe de travail composé d'élus (Messieurs PADILLA, PIERRON et TAILLARD et Madame LACOMBE) et d'agents (Monsieur FARGERE et Madame GUYOT) de procéder au recrutement d'un agent pour un temps non complet à hauteur de 28 heures hebdomadaires.
Cet agent sera recruté au titre de l'article L332-23 du CGFP et sera rémunéré sur la base du grade d'Adjoint administratif, échelon à déterminer ultérieurement pour les missions suivantes :

- Accueil de la mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h à 19h et le mercredi de 9h à 12h.
- Accueil téléphonique et physique
- Communication / Réseaux sociaux : mise à jour du site internet de la commune, de la page Facebook de la mairie et de l'application Panneau Pocket
- Etat civil
- Mise à jour du fichier électoral (inscriptions, radiations, cartes électorales)
- Participation au recensement militaire
- Réservations des salles communales
- Gestion des dossiers de demande de logement
- Réception, affranchissement et expédition du courrier
- Tenue des registres de courrier « arrivée » et « départ »
- Suivi des prêts de matériels et des réservations de salles
- Commande des fournitures de bureau, suivi des stocks
- Classement et archivage

- Cantine et Périscolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h15 à 13h30
- Récupération des élèves en maternelle et service des repas (de 11h15 à 12h15)
- Surveillance de la cour des élèves de maternelle (de 12h15 à 13h30)

Ce poste non permanent sera, à l'issue de l'audit, soit pérennisé, soit supprimé.

Le Maire propose donc :
VU l'article L332-23 du CGFP,
VU le besoin de la collectivité,
- DE CRÉER un emploi non permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1er mars 2024,
- DE PLACER cet emploi dans le cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux,
- DE PROCÉDER à toutes les démarches liées au recrutement,
- DE MOFIFIER le tableau des emplois non permanents.

APPROUVE A L'UNANIMITE
L'offre d'emploi a été publiée, des propositions ont été reçues.

N° 24-16 VOTE DES TARIFS DES PRESTATIONS LIÉES A L'EAU POTABLE

Le Maire expose :
Les tarifs des prestations liées à l'eau potable doivent être votés par l'assemblée délibérante. Aucune délibération récente n'ayant été trouvée, il convient de voter ces tarifs qui seront inclus dans le règlement de l'eau potable.

Prestations	Tarifs
Pose d'un compteur neuf (forfait comprenant le raccordement de l'eau potable au compteur et le déplacement d'un agent)	95 €
Remplacement compteur cassé, gelé, perdu ou volé (forfait comprenant le compteur, la main d'œuvre et le déplacement d'un agent)	130 € (pour un compteur de Ø 15 mm)
Amendes	**Tarifs**
Bris de scellés ou de compteur	1050 €
Dépose de compteur	1050 €
Réouverture de branchement	1050 €
Branchage ou piquage sur le réseau	1050 €

CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

Le Maire propose :
- DE RETIRER toute délibération antérieure existante liée aux tarifs des prestations de l'eau potable,
- DE VOTER les tarifs proposés,
- DE METTRE A JOUR le règlement de l'eau potable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24-17 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le Maire expose :
L'article 2.1 « Demande d'abonnement » a dû être revu pour un cas bien précis. En effet, il n'était pas précisé ce qu'il advenait du contrat d'abonnement en cas de vacance du logement. Il apparaît logique qu'en cas de vacance du logement, y compris en l'absence de contrat, le propriétaire devienne d'office l'abonné et donc le seul interlocuteur et redevable de l'abonnement, de la redevance eau et des taxes afférentes.
Le Maire propose :
- DE MODIFIER le règlement du service de l'eau potable en portant le point concernant la vacance d'un logement (article 2.1),
- DE PUBLIER le règlement sur le site internet de la mairie.

ADOPTE 1 abstention

N° 24-18 BUDGÉTISATION DES CHARGES DU SYDER

Le Maire expose :
Le montant des charges dues par la commune au SYDER pour 2024 s'élève à 33 877,08 euros (soit 35 % de diminution par rapport à 2023).
Comme chaque année, la commune doit se prononcer sur le mode de financement des charges dues soit :
- en payant via une subvention du budget primitif (cela revient à une contribution budgétaire en fonctionnement),
- en payant via la fiscalité prélevée sur les administrés (cela revient à une contribution fiscalisée non inscrite dans le budget primitif),
- en payant tout ou partie en contribution budgétaire et/ou fiscalisée (mix des 2 précédentes solutions).

Le conseil municipal décide d'inscrire la totalité des charges du SYDER au budget communal 2024 - ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES :

Point sur la vidéoprotection :
bilan de la dernière réunion en présence de la Gendarmerie du Val d'Oingt : suite à une première rencontre avec des spécialistes de la gendarmerie une nouvelle réunion va avoir lieu, le projet avance mais les caméras (une dizaine) ne pourront pas être posées avant l'été. Dès que le projet sera validé ; le budget sera porté au printemps 2025, la demande de subvention pourra être réalisée dans les temps pour financer l'installation en 2025.
Aurélie Lacombe soulève que ce décalage d'une année va poser des inquiétudes auprès des habitants, notamment les riverains concernés par les incivilités.
Mr le Maire répond que la gendarmerie a été très longue à nous répondre (des mois), de nouvelles réunions techniques doivent avoir lieu, mais il faudra suivre et appliquer le protocole préfectoral, une étude de 5000€ nous sera facturée cette année. Des communications vont être réalisée, voire des réunions de riverains.
Proposition de mettre à l'ordre du prochain conseil municipal : un arrêté d'interdiction de regroupement, à l'identique de l'année dernière.

Théâtrales : Corinne Riondelet et Thierry Padilla travaillent le projet avec Philippe Bêche pour mettre en place un Festival de théâtre 14/15/16 juin.

Point sur les études menées sur la Source : des études de faisabilité sont demandées par des cabinets spécialisés, on attend les propositions de ces études.

Projet CME : réalisation d'une vidéo sur notre village pour un coût TTC de 500€.

La date de la soirée Rosée Nuit d'été a été fixée au 5 juillet, organisée par la classe en 3, éventuellement au petit parc.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

Incivilités dans le village :

- Les incivilités ont déjà redémarré les vendredis soir.

M. le Maire expose qu'il a rencontré des gendarmes du Val d'Oingt : la délinquance a augmenté (+ 10%). Les communes les plus touchés sont le Val d'Oingt, Châtillon et Chessy. Le nouveau commandant de la brigade, Adjudant-chef Duteil, a félicité ses agents pour leurs actions, notamment leur présence sur le terrain malgré 6 personnes seulement en temps plein.

Un Arrêté municipal d'interdiction de rassemblement doit être pris à compter de ce jour et jusqu'à la fin de l'année. Approuvé.
A ce titre, nous pourrons faire un point sur les études en cours sur la vidéoprotection. Il est également envisagé d'organiser une réunion publique. Une réunion est prévue avec la gendarmerie ce mercredi.

N° 24-27 COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :
- D'ARRÊTER le compte administratif 2023 du Budget de l'eau dont les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :
Résultat de l'exercice 2023 :
- Section d'exploitation : - 10 871,84 €
- Section d'investissement : 27 370,76 €

Résultat cumulé avec les exercices précédents :
- Section d'exploitation : 69 264,11 €
- Section d'investissement : 191 207,92 €

N° 24-28 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :
- D'ARRÊTER le compte administratif 2023 du Budget de la commune dont les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :
Résultat de l'exercice 2023 :
- Section de fonctionnement : 85 017,48 €
- Section d'investissement : - 579 094,73 €

Résultat cumulé avec les exercices précédents :
- Section de fonctionnement : 94 041,61 €
- Section d'investissement : - 83 530,50 €

- DE CONSTATER QUE le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

DELIBERATIONS :

N° 24-31 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET COMMUNE

La commission finances prendra la parole pour transmettre les résultats de l'exercice 2023 sur le budget de la commune.
Le Maire propose :
Vu l'article L.2311-5 du CGCT,
Vu les éléments budgétaires transmis aux conseillers,
Ouï l'exposé de la commission finances,
- D'AFFECTER le résultat 2023 de la commune dans les conditions suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	85 017,48 €
Résultats antérieurs reportés	9 024,13 €
Résultat à affecter	**94 041,61 €**
Solde d'exécution d'investissement	- 83 530,50 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 27 345,00 €
Besoin de financement	**- 110 875,50 €**
AFFECTATION	**94 041,61 €**
Affectation en réserves R 1068 en investissement	**94 041,61 €**
Report en fonctionnement R 002	**0 €**

Adopté à l'unanimité

N° 24-32 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Maire expose :
La Direction régionale des finances publiques (DRFIP) a transmis l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrice et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Le Maire rappelle :
Le taux de la taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.
Les taux votés en 2023 étaient les suivants :
- 27,90 % pour la Taxe foncière (bâti)
- 26,28 % pour la Taxe foncière (non bâti)
- 12,88 % pour la Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres

Questions : quels sont les taux des autres communes ? Pour le bâti le taux moyen de la strate : à 36,14 contre 27,90 % chez nous et le foncier non bâti (terres agricoles essentiellement) à 49,03% contre 26,28 commune de Chessy est bien en deçà.
Monsieur André Denoyelle a effectué une projection, sur les augmentations effectuées par l'état sur les bases : 2 revalorisations successives de 7 % et l'année suivante de 3%, soit en 2 ans une augmentation de 10 %, voilà pourquoi une augmentation au titre de la commune serait inappropriée.

Le Maire propose, pour l'année 2024 :
- de maintenir les taux pour la Taxe Foncière,
- de maintenir le taux de la Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la délibération.

Adopté – 1 abstention.

N° 24-33 FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION VERSÉE AU SMAP

Le Maire expose :

CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

Des travaux d'élimination des eaux claires parasites sur le réseau unitaire de la rue des Terrets ainsi qu'une extension du réseau d'eaux pluviales sur la route de la Vallée ont été réalisés en 2022 pour un montant de 140 000 € TTC. Les investissements réalisés au profit et à la demande des communes sont à leur charge. L'intégralité des travaux de la rue des Terrets a été payé en 2021 par la commune de Chessy. Le SMAP ayant procédé à un emprunt pour la réalisation de ces travaux, la commune de Chessy rembourse trimestriellement celui-ci par le versement d'une subvention d'équipement. Ce remboursement ne concerne que les travaux route de la Vallée.
Les subventions d'équipement versées doivent être amorties sur une durée maximale de :
- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 30 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations,
- 40 ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national

Les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.
Considérant qu'il y a lieu d'amortir la subvention versée au SMAP pour les travaux de la route de la Vallée,
Le Maire propose :
- D'AMORTIR cette subvention sur 19 ans, durée de l'emprunt, à raison de 7 818,00 € par annuité.

Adopté à l'unanimité.

N° 24-34 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET COMMUNAL

Les membres de la commission finances présenteront la synthèse du budget et les lignes budgétaires de dépenses et de recettes.
Le Maire propose d'adopter le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre ainsi :
- section de fonctionnement : 1 527 424,00 €
- section d'investissement : 1 083 481,02 €

M. le Maire remercie tous les membres de la commission « finances » qui a beaucoup travaillé pour l'élaboration de ce budget qui a été particulièrement difficile et il remercie également la DGS et la comptable qui ont également beaucoup travaillé et apporté pour la réalisation du budget.
Adopté – 2 abstentions.

N° 24-36 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET EAU

Le Maire expose :
La commission finances prendra la parole pour transmettre les résultats de l'exercice 2023 sur le budget de l'eau.
Le Maire propose :
Vu l'article L.2311-5 du CGCT,
Vu les éléments budgétaires transmis aux conseillers,
Ouï l'exposé de la commission finances,
- D'AFFECTER le résultat 2023 de l'eau dans les

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
Résultat de l'exercice	- 10 871,84 €
Résultats antérieurs de l'exercice	80 135,95 €
Résultat à affecter	**69 264,11 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	191 207,92 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 167 200,00 €
Besoin de financement	**0 €**
AFFECTATION	**69 264,11 €**
Affectation en réserves R 1068 en investissement	**28 650,62 €**
Report en fonctionnement R 002	**40 613,49 €**

ADOPTE à l'unanimité

N° 24-37 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET EAU

Les membres de la commission finances présenteront la synthèse du budget et les lignes budgétaires de dépenses et de recettes.
Le Maire propose d'adopter le budget primitif 2024 de l'eau qui s'équilibre ainsi :
- section d'exploitation : 300 900,00 €
- section d'investissement : 355 714,54 €

ADOPTE à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES :

Point sur les nouvelles constructions

Intervention de Monsieur Luc PIERRON.
Projet Montée de Belleville : le recours n'a pas abouti. Le délai est échu, le projet va démarrer et devrait voir le jour d'ici 18 mois.
La mairie a été sollicitée par un promoteur pour un projet rue des Marais, pour une maison « sénioriale », avec du personnel à 7h à 20h tous les jours pour prendre soin des résidents : 12 logements en résidence R+1.
André Denoyelle nous donne quelques chiffres clé sur le SCOTT : il y a un déséquilibre entre l'Est et l'Ouest de notre communauté de communes (entre Anse et Chamelet), nous sommes au milieu. Nous devons limiter l'augmentation de la population : + 0.75%/an entre 2021 et 2045= 16 habitants par an. 70% des logements doivent se situer dans lespolarités et 30% dans les centralités de proximité (comme Val d'Oingt ou Lozanne) et les communes rurales comme Chessy.

Il y a un objectif de mieux répartir l'offre d'habitat aidée, c'est-à-dire d'offrir une panoplie de logement, locatif libre, aidé, intermédiaire, accession sociale et libre.

Point sur le CME

Intervention de Madame Agnès Pierre-Davignon : la recette du Carnaval est importante pour une buvette à 0,5 et 1€, les 280€ récoltés sont reversés à L'Association Docteur Clown le 9 avril en présence des enfants et de l'association.

DIVERS

M. le MAIRE évoque le terrain dont la mairie est propriétaire rue des Marais dont il faudrait pouvoir réaliser un projet pour vendre ce terrain, ce projet va être proposé en commission urbanisme.

VIE ÉCONOMIQUE

INSTANTS DORÉS – PHOTOGRAPHIE

- Je m'appelle Morgane Chassaigne, j'ai 26 ans et je suis installée à Chessy depuis bientôt 2 ans avec mon compagnon. J'ai toujours été passionnée par la photographie : j'ai commencé par la photo animalière puis j'ai découvert le portrait plus tard. Ça m'a beaucoup plu et j'ai décidé de me lancer officiellement début 2024 en créant « Instants dorés Photographie » !

- J'ai choisi le mot « instants » pour évoquer les moments capturés, le temps figé dans une photo et le mot « dorés » pour les Pierres Dorées, une couleur que je trouve très douce et lumineuse, et que j'essaie de faire ressortir dans mes clichés !

- Je suis en double activité : je n'ai pas quitté mon travail principal dans le domaine des énergies renouvelables, je fais donc de la photo sur mon temps libre (fin d'après-midi, week-end, vacances ...).

- Je photographie votre famille, votre couple, je suis là pour immortaliser les grandes étapes de vos vies : grossesse, nouveau-né, baptême, mariage… J'aime les photos spontanées, sur le vif, lumineuses et naturelles ! Mon objectif : capter les émotions et l'amour avec authenticité et simplicité.

- Je n'ai pas de studio, soit je viens chez vous, soit nous choisissons un lieu extérieur selon vos envies. Notre jolie région des Pierres Dorées offre de nombreuses possibilités : les vignes évidemment, les forêts, les bords d'Azergues, tous les villages en pierres dorées ... !

- Je propose des formules à partir de 80€ (conseils avant la séance, déplacement, prise de vue, retouche, envoi des photos compris). Je propose également des bons cadeaux à offrir (anniversaire, fête des mères…).

- Vous pouvez me retrouver sur les réseaux sociaux : Facebook « Instants dorés Photographie » et sur Instagram « instantsdores_photographie ». Vous pouvez également me contacter par mail : instantsdores69@gmail.com ou via mon site internet : https://instants-dores-photographie.odoo.com/

A bientôt !
Morgane

MORGANE CHASSAIGNE - PHOTOGRAPHE
Instants dorés

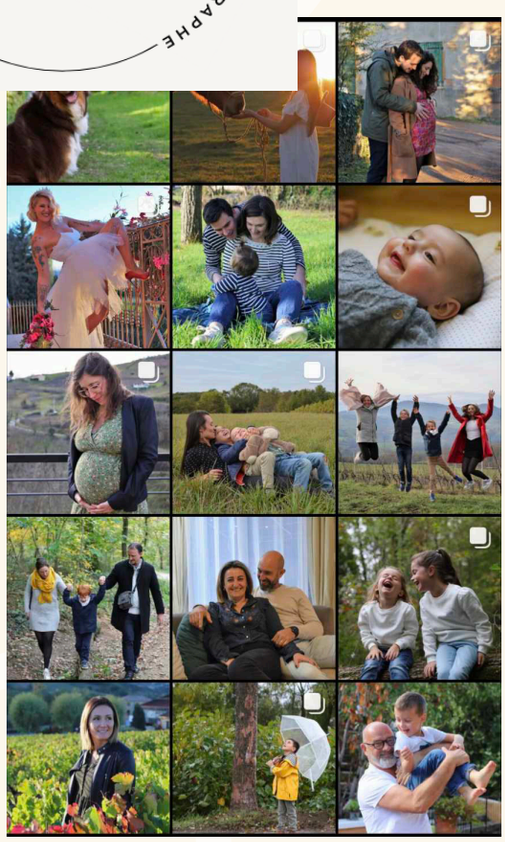

ternet de la mairie).

MARIE LAURE ANDREVON REFLEXOLOGIE

- Je suis heureuse de vous informer de mon installation en cabinet au 159 route de la Vallée à Chessy, en partage avec Cornelia Brandely BM Reboutement et Daniela Krethschmer Herbaliste.

- Je suis praticienne certifiée en réflexologie plantaire palmaire et crânienne.

- En tant que thérapeute j'ai à cœur de proposer des séances de qualité afin de répondre pleinement à la demande de mes clients et la satisfaction de leurs besoins.

- La séance de réflexologie a pour but de soulager les différents problèmes du quotidien en retrouvant un équilibre émotionnel et physique.

- Comment ça marche ? : des pressions manuelles précises effectuées sur les pieds les mains ou le crane permettent d'agir sur les tensions émotionnelles en apportant une détente cérébrale pour aider le corps à se libérer des blocages organiques afin de retrouver un mieux-être.

- Grace à la réflexologie, il est possible de renforcer son immunité, de soulager les crises de migraine, retrouver un sommeil de qualité et réparateur, apaiser le stress, calmer les troubles digestifs, respiratoires circulatoires et lymphatiques. Retrouver énergie et harmonie intérieure.

- Cela s'adresse aussi bien aux enfants , qu'aux adultes de tous âges ,sportifs en préparation de compétition ou en phase de récupération.

- Marie Laure ANDREVON 06/08/17/16/32 sur rdv au cabinet les lundi et mardi possibilité de visite à domicile les autres jours.
Facebook Marie Reflexo

A bientôt !
Morgane

ternet de la mairie).

Marie·Laure
ANDREVON
Réflexologie plantaire

VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à **chessy-infos@chessy69.fr**

ARC

La saison a très bien démarré pour l'association Assistance Radio Chessy qui gère la sécurité des manifestations locales : **Conscrits, Rallye automobile, Courses à pied, cyclistes, caisses à savon, randonnées pédestres roller, équestre etc.**

Notre rôle est d'assurer la sécurité de l'ensemble des participants et de permettre le bon déroulement des événements.
L'année 2024 s'annonce riche en manifestations, nous sommes donc toujours prêts à accueillir de nouveaux bénévoles passionnés de sécurité et de service à autrui (tous profils, même mineurs avec autorisation parentale).

Rejoignez-nous !

Contactez-nous :
Site : Arc69.fr
Contact@arc69.fr

ASSISTANCE RADIO CHESSY
ARC
assistanceradiochessy@gmail.com

CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'Amitié est ouvert à tous, venez nous rejoindre. Ce Club est un lieu de rencontre,de parole,d'entraide et de partage.

Il est également un lieu d'activités :
-Marche douce entretien physique (promenades diverses)lundi de 14h00 à 16h00.
-Atelier mosaïque (technique ,accompagnement dans le choix et la réalisation de son projet artistique) Mardi de 14h00 à 16h00.
-Informatique (débuter avec l'outil informatique, l'utiliser pour son quotidien) Mercredi de 9h00 à 10h30.
-Activité jeux actuellement belote scrabble triomino rami etc.Nous recherchons des joueurs de cartes -Jeudi de 13h00 à 18h00.

La cotisation est de 50 euros pour l'année.
Dans l'année nous organisons 1 sortie à la journée, 1 repas champêtre au restaurant et un repas pour la période de Noël.
Le Club de l'Amitié est un lieu de lien social avec des personnes de son village, ou des villages avoisinants.
Nous donnons de notre temps pour la réalisation de fleurs en papier pour les conscrits.

N'hésitez pas à vous renseigner, à venir nous voir dans notre local au rez-de-chaussée à droite de la Mairie.
Téléphonez-moi : MARIE-PAULE BERERD
06/15/64/08/51
La présidente

Sortie club de l'Amitié de Chessy :

Le club de l'amitié de chessy vous propose sa sortie annuelle :

Le vendredi 31 mai 2024

«Les gorges de la loire»

Le matin: Visite du château de la roche (visite théatralisée)

Midi : Repas au restaurant «le relais du château»

Après midi : Balade en bateau sur les lac de Villerest.

Prix de la sortie 90 euros

Pour tous renseignements :
Par MAIL : mpbererd@hotmail.fr
Appeler MP BERERD au 06/15/64/08/51.

ACCUEIL DES

nouveaux arrivants

SAMEDI 8 JUIN 2024

RDV À 9H30
DEVANT LA MAIRIE

VISITE DU VILLAGE
LE MOT DU MAIRE
POT DE L'AMITIÉ INSOLITE

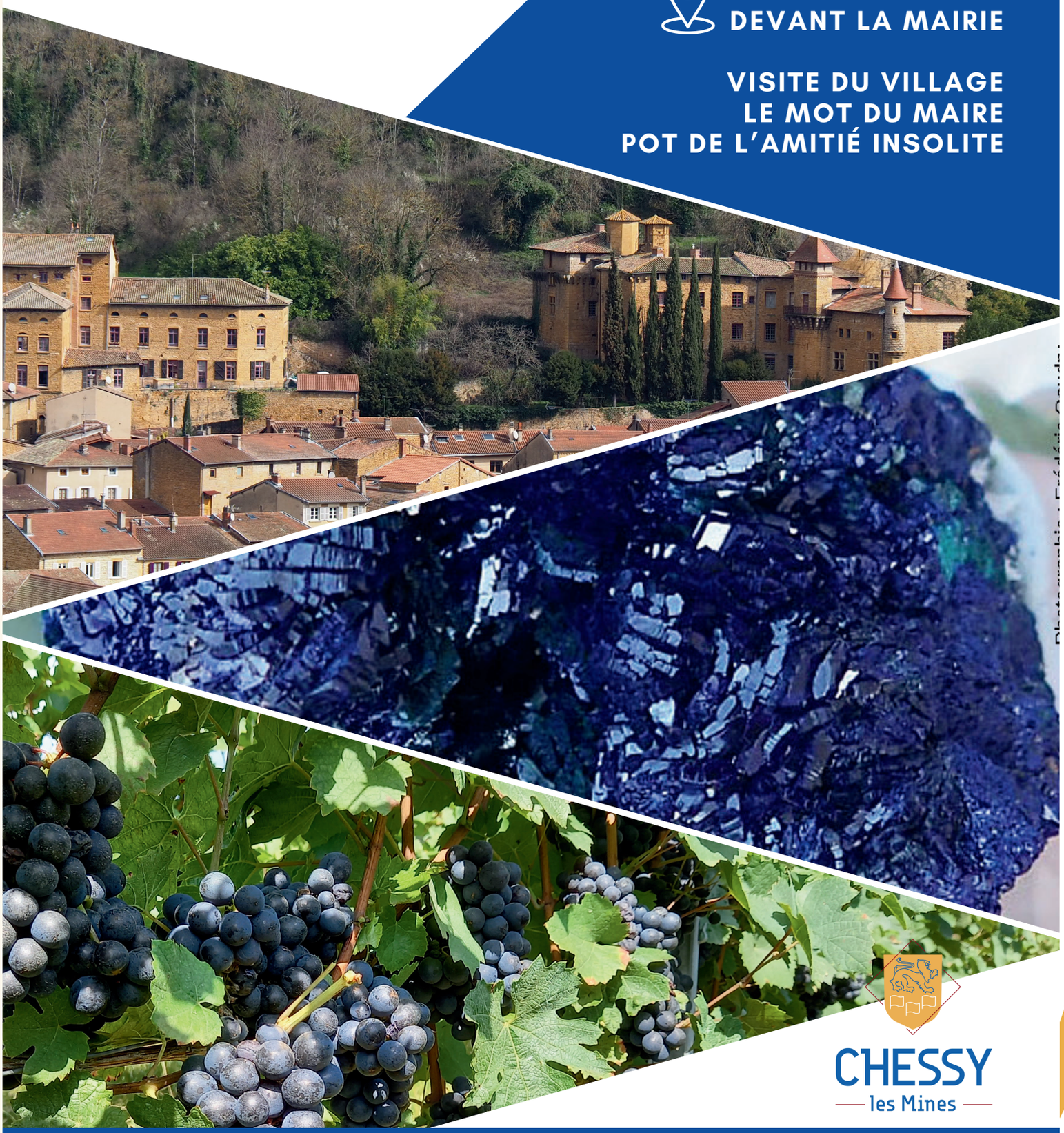

Photographie : Frédéric Gaudin

CHESSY
les Mines

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Au secrétariat de la mairie OU
sur le site www.chessy69.fr : Rubrique "Vivre à Chessy" / "Nouveaux arrivants"

VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à **chessy-infos@chessy69.fr**

LA 3 S'EN EST ALLÉE !

- Les anges de la 3 ont enterré leur décade avec brio !

- Et vous invitent à la **soirée Rosé Nuit d'été le vendredi 5 juillet pour une soirée Guinguette des Rosés de nos viticulteurs.**
Venez nombreux au petit parc de Chessy …

CONSCRITS DE CHESSY

LA CLASSE EN 5

- La Classe en 5 s'est installée le vendredi soir des Conscrits de la 4 et nous a régalés de son BBQ local Et la 5 était bien installée le dimanche matin pour servir la buvette offerte à toute la population présente et heureuse en cette belle journée !

- Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour la suite de notre aventure qui démarre... **La 5 vous donne d'ailleurs rendez-vous le 21 juin prochain pour une guinguette à l'occasion de la fête de la musique** sur le parvis de la salle des fêtes, suivi de la diffusion du match de l'EURO 2024 : France Pays-Bas ! Rejoignez-nous !

LA CLASSE EN 0 ORGANISE SES JO

En écho aux JO Paris 2024, la Classe en 0 de Chessy vous convie à ses Zér0'Lympiades, le **samedi 1er juin 2024 au stade de foot de Chessy dès 11h pour les inscriptions sur place.**

Venez par équipe de minimum 4 personnes pour participer aux épreuves variées de ces Jeux Olympiques, dans une ambiance festive et conviviale.

Jeux d'adresse, de réflexion, de coordination et de force au menu, vous pouvez venir déguisés ou simplement avec un signe distinctif, toute audace sera récompensée !

Barbecue et buvette sont prévus pour vous restaurer.

5€ de participation par équipe. Attention, le nombre d'équipes est limité !

Pré-inscription recommandée et plus de détails par le biais du QR code ci-dessous. Vous pouvez également nous contacter pour toute question sur l'adresse mail classes0chessy@gmail.com
Nous vous attendons nombreux et motivés pour passer un super après-midi et pourquoi pas gagner un des lots prévus pour les meilleures équipes.

FÊTE AMÉRICAINE

Le Comité des Fêtes de Chessy organise **une fête américaine le 2 juin 2024 avec danse country.**

Les **danseurs** évolueront à la salle des fêtes de 11h à 14h, et un **chanteur country** donnera un concert de 14h à 17h.

Il y aura des pauses ou des **démonstrations de danses** seront données (country, rock).

Exposition de voitures américaines ainsi que de Harley Davidson.

Et venez défier le **taureau mécanique** !
L'entrée sera entièrement gratuite sur tout le site.

Barbecue / Buvette / divers stands et animations seront présents toute la journée.

Chessy les mines deviendra Chessy USA le temps d'une journée !
N'hésitez pas, il y aura des animations pour petits et grands !

VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à **chessy-infos@chessy69.fr**

ECOLE SAINT JOSEPH

Classe découverte

Les élèves de la grande section au CM2 de l'école Saint Joseph sont partis cinq jours en classe découverte au centre Musiflore à Crupies dans la Drôme provençale.

Au programme de cette semaine : cours de chorale, de musique et de théâtre tous les jours, développement de leurs connaissances autour de la faune et la flore. Les intervenants et animateurs du centre étaient très professionnels et ont permis à chacun de passer une semaine très enrichissante.
Cela leur a permis également de développer l'autonomie, l'entraide, la coopération et la gestion des émotions… loin de sa famille, ce qui peut ne pas toujours être facile.

Un grand merci à l'APEL qui a participé financièrement à cette sortie scolaire !

Le labo du çavaçava pour les plus petits !

Les élèves de petite et moyenne sections, qui n'ont pas participé à la classe découverte, ont profité de deux interventions du labo çavaçava à l'école autour d'ateliers philo et théâtre. Merci à Tristan pour ces interventions avec nos plus jeunes !

Nous avons également pu faire le carnaval, présenter nos beaux costumes aux parents et partager avec eux un bon goûter !

Lisons et faisons lire nos enfants !

Jeudi 4 avril, Michel DESMURGET, docteur en neurosciences, interviendra dans les classes autour de notre thème d'année « Et toi, tu lis quoi ? ». Ce sera l'occasion pour les élèves, mais aussi pour les adultes, d'échanger sur les pratiques qui se vivent en classe, à la maison et mettre la lecture au cœur de leur vie !

L'auteur de « La fabrique du crétin digital » et « Faites-les lire ! » interviendra également le soir pour les familles de l'école, mais aussi pour toutes les personnes extérieures, autour du même thème de la lecture, lors d'une conférence qui aura lieu aux Jardins du clos à Frontenas.

SUD AZERGUES FOOTBALL

La saison 2023-2024 est dans sa dernière ligne droite, plusieurs mois que nous profitons du magnifique terrain synthétique et déjà les premiers résultats sportifs et la progression de nos joueurs sont notables.
Deux de nos équipes à 11 sont très bien parties pour accéder à la division supérieure : les SENIORS 1 pour la D2 et les U15 pour la D3…. et nous ne sommes pas à l'abri de quelques surprises.
Une fin de saison qui s'annonce palpitante et qui viendra concrétiser tous le travail effectué par l'encadrement du SAF.

La saison 2024-2025 se prépare déjà ainsi à partir du mois de juin, les entraînements seront ouverts à tous et toutes, une opération portes ouvertes afin de faire découvrir notre club et générer quelques vocations de jeunes footballeurs.

Le foot reste un jeu mais avec des règles strictes et pour respecter l'esprit de fair-play qui accompagne nos rencontres nous avons besoin d'un arbitre. Pas facile dans le contexte sociétal de trouver des vocations pour cette mission périlleuse. Nous avons au SAF un jeune joueur qui a franchi le pas et a suivi la formation d'arbitre. **YVANN FESSY** est depuis le début de saison est arbitre officiel et représentant du SAF. Un véritable exemple pour nos jeunes.

En photo : YVANN lors de la finale du Tournoi des Pierres Dorées: Nice -Olympique Lyonnais

BRÈVES

- Notre club évolue et son encadrement également dans le cadre de son développement nous recherchons 2 emplois civique à partir de septembre.

- Notre club va recevoir le 8 juin à Chessy la « journée nationale des débutants » les clubs de l'ensemble du district du Rhône, en catégorie U7, viendront participer à une journée conviviale entre foot et jeu.

- Le 15 juin TOURNOI INTER ENTREPRISE à Chessy, nos partenaires et amis se retrouveront autour du ballons pour des rencontres bien amicales.

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du SAF le 6 juillet: rendez vous important pour notre association, le bilan de la saison passée et l'orientation de la saison à venir.

- Comme depuis plusieurs années le SAF accompagne le spectacle pyrotechnique de Lozanne le 13 juillet avec buvette et bal.

- Cet été, le SAF organise son stage du 10 AU 21 JUILLET 2024

L'ensemble des informations sur notre club sont disponibles sur notre site:
www.sudazerguesfootball.fr
Notre actualité sur Facebook
Demande d'infos par mail :
sudazerguesfootball69380@gmail.com

NOS CONSCRITS 2024

CLASSE EN 4 : MERCI !

Notre fête des conscrits s'est déroulée du 5 au 7 avril 2024 dans la bonne humeur !

Depuis la précédente fête il y a dix ans, que d'évènements :
- 44 réunions,
- 814 pizzas vendues,
- 2 concerts de Gospel organisés,
- 254 tablettes de chocolat vendues,
- 314 mètres de tissu découpés pour décorer le village, les chars, et la salle des fêtes,
- 34 crèmes aux oeufs consommées,
- 394 fous rires échangés,
- 54 litres de punch partagés,
- 504 brioches vendues,
- 154 parts de tartiflette vendues,
- 164 litres de kir bus,
- 14 musiciens pour la St Patrick,
- 204 parts de poulet colombo dégustées,
- 144 amis au banquet,
- trois permanences d'inscription,
- quatre mille autres détails…

Grand merci à Madame Lacombe et à Monsieur Pierron pour leur accueil lors de la préparation des chars, aux viticulteurs pour la motorisation des chars, à la Classe en 3 qui enterrait, à la Classe en 5 qui a servi l'apéritif traditionnel, ainsi qu'à l'école privée qui nous a accueilli pour cette occasion, et bien entendu à l'ensemble de nos conscrits et aux Cassissiens et Cassissiennes !

Bien entendu la Quatre ne se met pas en sommeil, nous allons vous proposer de nouvelles activités, restez à l'écoute.

Pour nous contacter :
- classe4chessy@gmail.com
- Facebook « Classe en 4 de Chessy »
- Corinne TREBAUX 06.32.57.69.69

CHESSY

VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à **chessy-infos@chessy69.fr**

QI GONG ET TAI JI CHUAN CHESSY-CHÂTILLON SOURIRE À LA VIE

Pratiquer est une découverte, une expérience, une aventure qui nous rend plus disponible au présent.
Il est toujours temps de prendre soin de soi.
De restaurer délicatement les mouvements ondulatoires du corps, de la colonne vertébrale.
Se donner une intention juste pour pratiquer au-delà d'une activité corporelle.
Un centrage pour vivre une expérience vraie.
Renouer avec la petite voix de l'intuition qui permet de faire évoluer sa vie.

La pratique du QI GONG et du TAI JI CHUAN apaise l'esprit et soulage le corps.
QI GONG et TAI JI CHUAN sont thérapeutiques par essence.
Ils font partie des pratiques thérapeutiques de l'attention et de la conscience liées au mouvement.

Pratiquer, c'est sourire à la vie.

Différentes séances chaque semaine, hors vacances scolaires, à Chessy ou à Châtillon (à préciser).

MERCREDI : 18h - 19h30 : mouvements pour le bien-être et TAI JI CHUAN.

MARDI : QI GONG : 19h30 - 20h30
JEUDI : QI GONG : 14h - 15h
& TAI JI CHUAN : 15h - 16h

MEDITATION sur inscription, le jeudi vers 13h.

QI GONG, un dimanche par mois : 9h - 11h (sur inscription préalable).

NOUS SOMMES LA POUR VOUS RENSEIGNER :
CHRISTEL : 06 79 36 29 39
OU TC3INFO@ORANGE.FR

FRANÇOISE : 06 28 07 02 61

KIMOCHI: TCQG69@ORANGE.FR

ET AUSSI : KI-ASSO.ORG

T3C

Pour marquer la nouvelle année dans la bonne humeur T3C a organisé son apéro time, ce qui a permis de célébrer ensemble le début de cette nouvelle période avec enthousiasme et convivialité.

Pour maintenir ce beau dynamisme, les adhérents ont pu profiter des joies de l'hiver lors de notre **sortie annuelle de ski** à Arêches sous un soleil radieux.

En février, le **tennis carnaval** a été un succès, cette matinée a été l'occasion pour les enfants comme les parents de s'amuser dans une ambiance sportive et ludique.

Lucas, notre alternant devient un incontournable prof de fitness chaque mardi soir, de 20h à 21h, il prend les rênes de nos cours de remise en forme, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.

Des terrains de tennis sûrs à Chessy-les-mines grâce à l'initiative du bureau qui a récemment entrepris une action de nettoyage. Cette initiative, menée par plusieurs membres dévoués, vise à garantir un environnement sûr et accueillant pour tous les amateurs de tennis.

Enfin, marquez déjà vos agendas pour **la grande fête du tennis prévue le 23 juin**, où nous espérons accueillir de nombreux participants pour célébrer notre passion commune pour ce sport !

Tennistiquement vôtre !

MINES DE LIENS

Pour sa 10ème édition, Les Jardiniales seront festives avec un programme d'animation de la journée du 5 mai bien rempli !
De nombreux nouveaux exposants et une surprise. Suivre les horaires des animations sur le site de minesdeliens.org

Lancement de la construction du Poulailler Collectif en partenariat avec la Mairie de Chessy
Nous vous l'avons annoncé depuis plusieurs mois, CA Y EST : Mines de Liens vous annonce le démarrage de la construction de notre Poulailler Collectif ! Sur proposition de M. le Maire, il va s'installer sur une parcelle de l'ancien camping de village. Alors nous vous attendons toutes et tous pour nous rejoindre et prendre part à cette nouvelle aventure !
Pour nous contacter : poulailler@minesdeliens.org

FETE DES PRODUCTEURS : le samedi 15 juin de 17h30 à 19h30 au stade de Chessy
Mines de Liens, grâce à ses ateliers AMAP et Groupement d'Achats, organise le samedi 15 Juin la fête des producteurs. Vous y trouverez des légumes, du pain, des fromages de chèvre, des noix, des petits fruits, du vin, de l'huile d'olive, des huiles essentielles, des plants, de la bière...
Cette manifestation est ouverte au public et gratuite
Elle se tiendra au stade de Chessy entre 17h30 et 19h30
Vous pourrez déguster et acheter de bons produits et pourquoi pas gagner un des deux paniers gourmands grâce à la tombola.
Ambiance musicale avec un petit orchestre de musique traditionnelle . Pour les enfants, des jeux en bois seront mis à leur disposition (sous la responsabilité des parents).

Venez nombreux le samedi 15 juin au stade de Chessy

Le printemps est arrivé et une nouvelle saison de jardinage commence au Jardin Partagé de Mines de Liens.
Après des travaux d'entretien cet hiver, apport de broyat et de fumier de cheval, nous pouvons d'ores et déjà préparer les plantations à venir.
Vous vous sentez intéressés par la production et la récolte de bons légumes, l'apprentissage de techniques novatrices et respectueuses de l'environnement, le tout dans la convivialité et la bonne humeur ? Alors venez nous rejoindre au Jardin Partagé de Châtillon !
C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons pour vous faire aimer ce lieu très agréable où nous vous ferons découvrir nos projets de culture.
Pour nous rejoindre : tous les samedis de 10h à 12h, parking de la Salle du Lac, en face du terrain de football à Châtillon (le portillon gris et rouge).

VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à **chessy-infos@chessy69.fr**

CRÉ'MÔMES

L'accueil de loisirs Créa'Mômes à Chatillon d'Azergues est ouvert durant les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Nous accueillions les enfants âgés de 3 à 12 ans, répartis en trois groupes (les 3-5 ans dans les locaux de l'école maternelle, les 6-7 ans et les 8-12 ans dans les locaux de l'école élémentaire).

Durant les vacances scolaires, un thème est proposé pour chaque groupe, avec des activités manuelles, sportives ou simplement ludiques adaptées aux enfants.

Pour les mercredis de l'année scolaire 2023-2024, un thème est proposé par période.

Pour ce qui est des prochaines inscriptions :

- Pour les vacances d'été, le centre est ouvert du 8 juillet au 2 août puis du 19 août au 30 août. Les inscriptions se feront en ligne sur le portail famille du 29/05 à 9h au 05/06 à 20h.
- Pour les mercredi 2024-2025 ; inscriptions début Juillet en ligne (les dates exacts suivront prochainement).

Nous sommes en recherche d'animateurs (principalement diplômés et stagiaires BAFA) pour la rentrée des mercredis 2024-2025 pour compléter notre équipe, n'hésitez pas à postuler !

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, ou contacter la direction par mail : creamomes@cc-pierresdorees.com

LE RELAIS PETITE ENFANCE SUR LA ROUTE DES COPAINS

Le Relais petite enfance Sur la route des copains **se déplace 2 fois par mois** les mardis matin à la salle des fêtes de Chessy de 9h à 11 heures.

Les assistantes maternelles de la commune et des communes voisines se réunissent avec leurs enfants accueillis afin de de partager des moments d'éveil et de jeux.

Divers ateliers ont été proposés sur cette période tels que des activités de transvasement, de la peinture debout, des ateliers de gommettes, des parcours moteurs, etc…

Les temps collectifs à Chessy sont très demandés...
Les enfants apprécient de se déplacer au relais avec leurs assistantes maternelles, chacune de ces rencontres est propice à l'échange et au partage. Les assistantes maternelles quant à elles bénéficient d'un espace pour pouvoir se réunir et partager leurs expériences avec leurs collègues et l'animatrice du relais.

Le Relais Petite enfance peut vous accompagner également dans la recherche d'un mode de garde et tout au long de l'emploi de votre assistant maternel.

Contacter Marie Sophie GALLET, animatrice responsable au 06.68.81.64.39

DANSE ART CONCEPT

Salsa, merengue, reggaetón, bachata, ca vous parle ?? Vos hanches commencent à gigoter a l évocation de ces styles de musique ? Alors rejoignez nous vite !

Danse Art Concept et Alicia vous proposent 3 occasions de vous défouler dans la bonne humeur, à la rentrée prochaine :
- mardi : Zumba et Pilates a partir de 19h
- Mercredi : strong et zumba à partir de 19h30
- Vendredi : Zumba, Pilates et Circl dès 9h du matin

Danse Art Concept, ce sont aussi des cours de découverte proposés à nos adhérents et aux extérieurs pendant les vacances scolaires et une master class Zumba annuelle au profit d une noble cause (octobre rose, dr Clown)

Et parce qu on ne tient pas en place : ouverture d'un nouveau cours de Street Dance pour ados de 12-15 ans, le mardi à 17h

Tous nos cours se déroulent sur Chatillon donc aucune raison de ne pas venir ! Les cours sont accessibles à tous.

Convaincus ? Curieux ? Retrouvez nous au forum des associations de Chatillon/Chessy en Septembre ou contactez-nous par mail : danseartconcept@gmail.com.

RÉSISTANCES & liberté

FESTIVAL DE THÉÂTRE

16h : Histoire d'Elles (troupe parisienne)
18h : les Trétaux Cassissiens
20h : Maquisards (troupe parisienne)
21h30 restauration et partage avec le public

SAMEDI 15 JUIN 2024 À CHESSY

ENTRÉES PAYANTES / FESTIVAL SOUTENU PAR LA COMMUNE DE CHESSY

VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à **chessy-infos@chessy69.fr**

L'AMAC

- **Sorties géologiques :** Deux types d'événements sur la connaissance du sous-sol de Chessy-les-Mines auront lieu. Un dans le cadre des géo-événements du Géoparc beaujolais et un dans le cadre des journées nationales de la géologie chapeautée par la société géologique de France.

- Chacun permettra aux participants de comprendre sous diverses approches et dans un rayon plus ou moins grands les spécificités géologiques et les géoressources qui ont façonnées les activités locales.

- **Sous le thème de « à l'eau, la Terre » 2 dates (21 avril et 12 mai) de géo-événements sur deux demi-journées** permettront aux apprentis géologues de faire une sortie sans peine grâce à des vélos à assistance électrique fournis par Semita Tours sur un périple de 18 Km.
Le fil rouge de cette sortie est l'importance de l'eau dans les phénomènes géologiques du secteur.

Toutes les informations et inscriptions sur le site du Géoparc et à https://rendez-vous.beaujolais.com/evenement/plongee-geologique-en-velo-electrique.

Il se terminera par une dégustation au domaine Mariluc à Chessy (Cédric Lacombe).

- **Le second est proposé le 19 mai sur le sentier des Mines de Chessy** pour une présentation naturaliste, détaillée, ludique, révélant la logique de l'exploitation de ce secteur mondialement connu par ses minéraux jadis rencontrés dans les profondeurs. Toutes les informations sur le site de la société géologique de France.

Le programme 2024 est disponible avec une carte interactive à : https://www.geosoc.fr/journees-nationales-de-la-geologie.html

- Toutes les questions peuvent être posées à Frédéric Gaudry (géologue encadrant les sorties) en écrivant à l'adresse suivante : gaudryfred@yahoo.fr

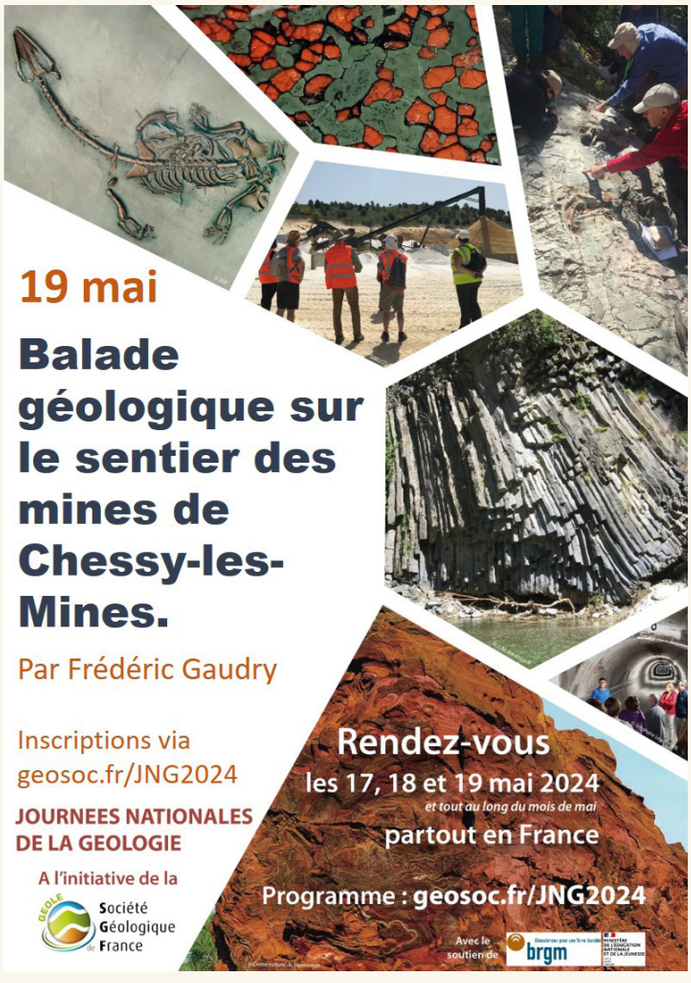

SAMEDI 8 JUIN 2024

FÊTE DU VILLAGE

Chessy Les Mines

De 15h30 à 18h30 au petit parc de Chessy :
stands et animations tenus par les associations.

De 18h à 22h au stade de foot de Chessy :
Restauration / buvette organisées par les commerçants,
Stand de crêpe tenu par le Comité d'entraide
Animation musicale

22h / 22H15 : Feux d'artifice

Puis Animation musicale

CHESSY
les Mines

VENEZ NOMBREUX PASSER UN MOMENT CONVIVIAL DANS NOTRE VILLAGE !

ÉTAT CIVIL

MARIAGE

Solène PHILIPPE Solène et Samuel PALVADEAU, le 13/01/2024

NAISSANCES

Simon ROIRET, né le 6/03/2024

Théo PLEAU, né le 10/03/2024

Kaïs FERREIRA RIBEIRO, né le 20/03/2024

Andréa GROCCIA, née le 25/03/2024

DÉCÈS

Serge BILLARD, décédé le 30/03/2024

Jean-Charles GEOLIER, décédé le 02/02/2024

Direction de la publication et responsable de la rédaction : Thierry Padilla, maire de Chessy.
Réalisation & impression : mairie de Chessy - comission communication. Ne pas jeter sur la voie publique .
Crédits photos : Lolau Rouge & Lin & ©Denis BRUDZYNSKI Le Patriote Beaujolais VDS- CANVA - DESTINATION BEAUJOLAIS - CCBPD

CHESSY les Mines

Place de la Mairie
69380 Chessy les Mines

04 78 43 92 03

ag@chessy69.fr
www.chessy69.fr

Ouvert tous les jours
de 15h à 19h du lundi au vendredi
Fermeture le mercredi et le samedi